Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche **Sous-Direction de la Politique des Formations de l'Enseignement Général, Technologique et Professionnel** **Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels** **1 ter, avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **Suivi par : Christine LAFONT** **Tél : 01.49.55.51.56** **Fax : 01.49.55.56.17** **Réf. Interne :** **Réf. Classement :**	**NOTE DE SERVICE** **DGER/POFEGTP/N2004-2042** **Date : 4 mai 2004**

Date de mise en application : immédiate.

Annule et remplace :
Note de service DGER/POFEGTP/N2001-2088
du 6 septembre 2001

Date limite de réponse :

Nombre d'annexe : 3

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et des affaires rurales

à

Messieurs les Directeurs régionaux
de l'agriculture et de la forêt

Objet : Opération interministérielle «Adoptez un jardin».

Bases juridiques : NS DGER/POFEGTP n° 2088 du 6 septembre 2001

Résumé : Modalité de participation des établissements de l'enseignement agricole dans l'opération.

MOTS-CLES : JARDIN - OPERATION CULTURELLE INTERMINISTERIELLE

Destinataires	
Pour exécution : - Administration centrale - Directions régionales de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Inspection générale de l'agriculture - Hauts-commissariats de la République des TOM - Conseil général du génie rural des eaux et des forêts - Inspection de l'enseignement agricole - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Cette note de service a pour objet de faire connaître les prolongements pour l'année scolaire 2004-2005 de l'opération «Adoptez un jardin».

Cette opération commencée en 1996, vise à promouvoir une éducation à l'art des jardins et une sensibilisation aux thèmes du paysage, de l'environnement et du vivant en général ; elle concerne principalement les publics des écoles primaires et des collèges. Mais les établissements agricoles peuvent y participer ou être sollicités pour apporter le savoir-faire de leurs équipes pédagogiques et de leurs élèves dans ce domaine. Leur participation peut permettre ainsi de mieux faire connaître leur spécificité auprès des familles.

L'annexe l est constituée du texte du ministère de la culture définissant les modalités de cette opération culturelle en accord avec le ministère chargé de l'éducation nationale.

L'annexe 2 est la liste mise à jour des correspondants dans les Directions régionales des affaires culturelles chargés du suivi de cette opération.

L'annexe 3 fait l'état des lieux des jardins qui ont été "adoptés" ou le seront pour l'année scolaire 2003-2004.

La Chargée de Sous-direction

Brigitte FEVRE

Annexe 1

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION «ADOPTEZ UN JARDIN »

L’opération «Adoptez un jardin» a été lancée en 1996 par le ministère chargé de la culture, en partenariat avec les ministères chargés de l’éducation nationale, de l’environnement et de l’agriculture.

Cette opération est destinée à faire adopter un jardin par les élèves d’une classe d’une école primaire, d’un collège**,** ou d’un établissement de l’enseignement agricole. Il s’agit d’une opération d’éducation à l’art des jardins et de sensibilisation aux thèmes de l’environnement, du vivant en général et du paysage**.** Les établissements agricoles scolaires, ainsi que ceux qui assurent la formation continue ou l’apprentissage peuvent être sollicités pour apporter le savoir-faire de leurs équipes pédagogiques et de leurs élèves dans ce domaine. L’opération peut, si cela est souhaité, s’inscrire dans la durée. Dans un département, un ou deux jardins, reconduits pour les uns, nouveaux pour les autres, peuvent être concernés par cette action.

Dans le cadre de la déconcentration, les DRAC examinent, valident et financent les projets qui leur sont soumis, en partenariat avec les Rectorats et les services déconcentrés de l’agriculture, ainsi que les collectivités locales**.**

Bilan des années précédentes

Les enseignants et les responsables culturels qui, les années précédentes, se sont portés volontaires pour travailler sur ce thème, ont manifesté un intérêt immédiat pour cette opération. La qualité et la diversité des projets, des réalisations et des actions menées au plan local (expositions, documents vidéo, parcours, travaux écrits, spectacles, création de jardin au sein de l’école...) témoignent de cet engagement.

La plaquette "Des idées pour bâtir un projet", éditée en 2002, par le ministère de la culture, qui permet notamment de rendre compte de l’intérêt de l’opération, connaît un très grand succès.

Pour l’année scolaire 2003/2004, 66 jardins sont adoptés (plus de 3700 élèves sont concernés).

Rappel des objectifs et des contenus pédagogiques

Cette opération, se déroulant sur l’année scolaire, doit offrir à l’enseignant et au responsable culturel volontaires un cadre de travail souple, fonctionnel et simple. Prenant appui sur un ensemble de visites programmées par l’enseignant en collaboration avec l’équipe d’encadrement du (des) jardin(s) sélectionné(s), les enfants sont conduits à aborder l’histoire, l’architecture, la composition, les essences du jardin choisi pour en comprendre l’intérêt social, environnemental, paysager et culturel et mieux s’approprier leur cadre de vie, urbain ou rural. Un partenariat complémentaire peut être favorablement envisagé avec un ou plusieurs musées.

L'étude du jardin doit fournir de multiples occasions de mise en oeuvre d'activités d'observation, d'analyse et d'expression en relation avec les disciplines enseignées à l'école ou au collège, et solliciter l'intervention de spécialistes (jardinier, paysagiste, botaniste, architecte, urbaniste, archéologue), et d'artistes (plasticien, photographe, chorégraphe, musicien).

Au cours des situations d'apprentissage proposées, les enfants sont amenés à produire des traces écrites (textes, schémas, dessins, herbiers, interviews, photos, comptes rendus, tableaux...) qui peuvent donner lieu à l'élaboration de productions diverses (créations artistiques, panneaux d'exposition, film vidéo, montage audiovisuel, dépliants...) destinées à faire connaître leur jardin à d'autres classes, dans et hors de l'école ou de l'établissement, ainsi qu'à d'autres partenaires (parents, élus...).

L'étude des jardins adoptés peut aussi donner lieu à des réalisations en volume, comme par exemple, des maquettes, des sculptures végétales…

Modalités de mise en oeuvre

Les DRAC, en liaison avec leurs homologues, sélectionnent les jardins qui sont proposés sur des critères de qualité des espaces et de l'offre pédagogique proposée (équipe de spécialistes disposée à accueillir une classe de primaire, de collège ou d'un établissement, de l'enseignement agricole tout au long de l'année et possédant une expérience de travail avec des élèves).

S'agissant d'un projet de classe qui laisse à l'enseignant l'entière liberté d'organiser son temps et ses activités, la proximité de l'école ou de l'établissement, par rapport au jardin choisi, sera un critère essentiel de choix.

L'opération «Adoptez un jardin» peut-être inscrite dans le cadre du projet d'école ou d'établissement.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription concernée ou l'inspecteur d'académie/inspecteur pédagogique régional, est la personne relais. Il supervise le projet de la classe et suit l'opération. Une première rencontre est organisée à l'initiative de l'inspecteur de l'éducation nationale de chaque département concerné (ou de l'inspecteur pédagogique régional), dès que possible, à laquelle sont conviés l'enseignant, le responsable culturel et les partenaires du projet (notamment l'enseignant d'établissement agricole si il est associé).

Les projets, ainsi suivis par l'équipe locale, devront faire l'objet d'une validation par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale et par la DRAC.

Des informations complémentaires sur les modalités pratiques pourront être obtenues auprès de la DRAC.

Les projets «Adoptez un jardin» valorisés dans le cadre de la manifestation "Rendez vous aux jardins"

Le ministère de la culture et de la communication organise les 4, 5 et 6 juin prochains la deuxième édition de la manifestation nationale « *Rendez-vous aux jardins* » qui proposera l'ouverture exceptionnelle au public de nombreux jardins et permettra de mutualiser les actions existantes.

Le vendredi 4 juin sera consacré à l'accueil des publics scolaires et principalement à la mise en valeur de l'opération « *Adoptez un jardin* ». A cette occasion, les classes participant à l'opération pourront faire visiter "leur" jardin à d'autres écoles de leurs bassins d'éducation. Elles pourront notamment présenter les réalisations et restitutions effectuées tout au long de l'année ou faire intervenir les professionnels qui les ont accompagnées dans cette démarche.

Annexe 2

LISTE DES CORRESPONDANTS «ADOPTEZ UN JARDIN» DANS LES DRAC (Avril 2004)

DRAC ALSACE **Catherine Kern,** Centre de documentation Correspondante « Adoptez un jardin » Tel : 03 88 15 57 40 Fax : 03 88 75 60 95 e-mail : catherine.kern@culture.gouv.fr	DRAC AUVERGNE Service de l'Inventaire Monsieur Patin, conseiller pour l'éducation artistique et culturelle Tél :04 73 41 27 85 **Florence Cassier**, secrétaire de documentation Correspondante « Adoptez un jardin » Tél : 04 73 41 27 27 Fax : 04 73 41 27 69 e-mail : florence.cassier@culture.gouv.fr
DRAC BOURGOGNE Brigitte Hautier-Mansat, chargée de communication Tél : 03 80 68 50 05 e-mail :brigitte.hautier@culture.f **Christine Diffembach**, conseillère pour l'éducation artistique et culturelle et correspondante « Adoptez un jardin » e-mail : christine.diffembach@culture.gouv.fr Tél 03 80 68 50 63 Fax : 03 80 68 50 99	DRAC BRETAGNE **Bernard Le Doze**, conseiller éducation artistique Tél : 02 99 29 67 81 Fax 02 99 29 67 98 e-mail : bernard.le-doze@culture.gouv.fr Muriel Ruellot Assistante éducation-culture 02 99 29 67 81 e-mail : muriel.ruellot@culture.gouv.fr
DRAC CENTRE Michel Talbot, conseiller pour l'éducation artistique Et culturelle Tél : 02 38 78 85 19 Fax : 02 38 78 85 99 e-mail : michel.talbot@culture.gouv.fr **Dominique Masson,** chargée de mission pour les Parcs et jardins, correspondante « jardins » et correspondante « Adoptez un jardin » Tél : 02 38 78 85 82 e-mail : dominique.masson@culture.gouv.fr	DRAC CHAMPAGNE-ARDENNES **Sylvie Plateau,** conseillère en milieu scolaire Tél 03 26 70 36 97 e-mail : sylvie.plateau@culture.gouv.fr Fax : 03 26 70 43 71 Béatrice Nicaise, assistante Tél 03.26.70.36.97 e-mail : beatrice.nicaise@culture.gouv.fr

DRAC GUADELOUPE **Michèle Guerin**	DRAC ILE-DE-France **Mme Clairon-Lenfant**, conseillère

Correspondante VAH Tél : 05.90.41.14.49 Mail : michele.guerin@culture.gouv.fr Marie Beaupré, conseillère Culture/Education Nationale Tél : 05 90 41 14 68	éducation-culture e-mail : christiane.clairon-lenfant@culture.gouv.fr Tél :01 56 06 50 96 Fax 01 56 06 52 45 Mail : christiane.clairon-lenfant@culture.gouv.fr
DRAC LANGUEDOC ROUSSILON **Marie-Pierre Gudin-de -Vallerin**, conseiller éducation/culture Tél : 04 67 02 32 54 Fax : 04 67 02 32 04 e-mail : marie-pierre.gudin-de-vallerin@culture.gouv.fr **Mme Fatima Rubio, assistante** Tel : 04 67 02 32 56 e-mail fatima.rubio@culture.gouv ;fr Josette Clier, chargée d'études documentaires, CRMH, correspondante « jardins » Tél : 04 67 02 32 96 Fax : 04 67 02 32 05 e-mail : josette.clier@culture.gouv.fr	DRAC LIMOUSIN Geneviève Cantié, responsable du service animation du patrimoine Tél : 05 55 45 66 75 e-mail : genevieve.cantie@culture.gouv.fr **Colette Chabrely**, Ingénieur d'études au service régional de l'inventaire, correspondante « jardins » et correspondante « adoptez un jardin » Tél : 05 55 45 66 55 e-mail : colette.chabrely@culture.gouv.fr Yann Dall'aglio, conseiller pour l'éducation artistique et culturelle Tél : 05 55 45 66 69
DRAC LORRAINE **Bernard Boutou**, documentaliste au CRMH - correspondant « jardins » Tél : 03 87 56 41 23 Fax : 03 87 56 41 36 e-mail : bernard.boutou@culture.gouv.fr Monique Cherrier, éducation artistique Tél 03 87 56 41 73 Fax 03 87 75 28 28 e-mail : monique.cherrier@culture.gouv.fr	DRAC MARTINIQUE **Alain Hauss** Correspondant "jardins" et « Adoptez un jardin » Tél : 05 96 60 87 11 e-mail alain.hauss@culture.fr
DRAC MIDI-PYRENEES **Pascal Andurand**, conseiller pour l'éducation artistique Tél : 05 62 30 31 87 Fax : 05 61 23 12 71 e-mail : pascal.andurand@culture.gouv.fr	DRAC NORD-PAS DE CALAIS **Eric le Moal**, conseiller pour l'éducation artistique Magaly Antichan, assistante Tél : 03 28.36.61.86 ou 87 Fax : 03 28 36 62 21 e-mail : eric.le-moal@culture.gouv.fr e-mail : magaly.antichan@culture.gouv.fr

DRAC BASSE NORMANDIE **Ariane Le Carpentier**, chargée de mission pour le milieu scolaire Tél : 02 31 38 39 49	DRAC HAUTE NORMANDIE **Marie-Laure Delpuech,** conseillère en milieu scolaire **Evelyne Serveau,** assistante

Fax : 02 31 23 84 65 e-mail : ariane.le-carpentier@culture.gouv.fr	Tél : 02 35 63 77 53 e-mail : marie-laure.delpuech@culture.gouv.fr evelyne.serveau@culture.gouv.fr Mme Wallez, Chargée d'études documentaires à la CRMH correspondante « jardins » Tél : 02 35 63 61 64 e-mail : elisabeth.wallez@hnormand.culture.fr Fax 02 35 72 84 60
DRAC PAYS DE LOIRE **Christophe Fenneteau**, chargé de mission pour l'action culturelle dans le domaine de l'architecture et du patrimoine Tél : 02 40 14 28 07 Fax : 02 40 14 23 01 - e-mail : : christophe.fenneteau@culture.gouv.fr DRAC PICARDIE **Mirette Sene**, VPAH chargée des actions pédagogiques à Amiens métropole – suivi de l'opération « Adoptez un Jardin » e-mail : m.sene@amiens-metropole.com Tél : 03 22 22.58.90 Fax : 03 22 97 10 01 e - mail : x.bailly@amiens-metropole.com Philippe Béra - DRAC Tel 03 22 97 33 65 / Fax 03 22 97 33 56 Xavier Bailly, Animateur du Patrimoine (pour Amiens seulement)	DRAC POITOU-CHARENTES **Anne-Marie Brochard**, responsable du service de l'action territoriale, du Développement culturel et de l'éducation artistique Tél : 05 49 36 30 01 Fax : 05 49 88 32 02 e-mail : anne-marie.brochard@culture.gouv.fr Stéphanie Bérusseau Correspondante "jardins" Tél : 05 49 36 21 52
DRAC PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR **Sylvaine Le Yondre**, Adjointe au CRMH e-mail : sylvaine.le-yondre@culture.gouv.fr Tél : 04 42 16 14 31 Fax 04 42 16 19 21	DRAC RHONE-ALPES **Béatrice Grandchamp**, responsable de l'Action Culturelle Patrimoniale Secrétariat : M. Diaz poste 44-25 Tél : 04 72 00 44 96 Fax : 04 72 00 44 09 e-mail : beatrice.grandchamp@culture.fr Christine Pelouard, chargée d'études documentaires à la CRMH correspondante « jardins » Tél : 04 72 00 43 60 e-mail :christine.pelouard@culture.fr

Annexe 3

"ADOPTEZ UN JARDIN" ETAT DES LIEUX
PROJETS EN COURS DE REALISATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2003-2004

Sur 23 DRAC sollicitées, 4 DRAC n'ont pas de jardin adopté en 2003/2004 faute de demande de la part des enseignants (la Martinique, le Limousin, Midi-Pyrénées et la Picardie) ; 2 DRAC ne participent plus à l'opération "Adoptez un jardin" (l'Aquitaine et la Franche-Comté). Ces deux DRAC conduisent une politique différente : elles financent des structures culturelles pour des actions éducatives pluridisciplinaires dont les jardins, hors dispositif " Adoptez un jardin " (voir en annexe le tableau détaillé).

66 jardins sont adoptés pour l'année scolaire 2003/2004 et concernent plus de 3700 élèves. Cette opération s'est d'avantage développée à l'école primaire qu'au collège ou au lycée. En 2002/2003, 100 jardins avaient été adoptés et concernaient plus de 5000 élèves. Dans l'ensemble, il y a par rapport à l'an dernier une diminution significative du nombre de jardins adoptés d'une année sur l'autre et du nombre d'élèves concernés. (cf.tableau).

Par contre, si l'on prend 1999/2000 (53 jardins adoptés) et 2000/2001 (57 jardins adoptés), comme années de référence, on peut faire l'hypothèse que l'opération connaît une légère progression, 2002/2003 ayant plutôt été une année exceptionnelle. L'édition en juillet 2002 d'une nouvelle plaquette "Adoptez un jardin", des idées pour bâtir un projet, a sans doute permis de relancer l'opération, et de mieux la faire connaître.

L'Alsace et la Guadeloupe totalisaient 34 jardins adoptés en 2002/2003 (20 en Alsace et 14 en Guadeloupe). Il convient d'essayer de comprendre pourquoi le nombre des jardins adoptés en 2003/2004 dans ces deux régions a autant diminué (6 en Alsace et 7 en Guadeloupe).

Alsace : Rectorat : celui-ci avait lancé une campagne "Adoptez un jardin" auprès des établissements scolaires pour inciter les enseignants à s'engager dans cette opération. Les crédits attendus étant en diminution, le Rectorat a été obligé de donner un contre ordre.

Drac : un investissement important, sur la base du volontariat, avait été réalisé par la correspondante " Adoptez un jardin ".

Guadeloupe : En 2002/2003 les 14 jardins adoptés correspondent à 14 structures partenaires qui accueillent des publics scolaires du dispositif "Adoptez un jardin" et des publics jeunes hors ce dispositif. En 2003/2004, les établissements scolaires ont préféré se rapprocher des jardins de proximité, ceci explique la diminution du nombre de jardins adoptés. En revanche, le nombre d'élèves participant à l'opération "Adoptez un jardin" en 2003/2004 est le même qu'en 2002/2003.

L'accompagnement culturel des projets :

Nombreux sont les professionnels et les artistes qui participent aux projets. Pour 2003/2004 : sont intervenus des architectes, une animatrice du patrimoine, un calligraphe, des chorégraphes, un conteur, un constructeur de colonnes sonores, un créateur de jardins, un comédien, un écrivain, des ethnobotanistes, un ethnologue, un graphiste, un graveur, des horticulteurs, un illustrateur, un imprimeur, des jardiniers, des musiciens, des paysagistes, des photographes, des plasticiens, un vannier et un sculpteur.

Il est à noter également la participation de services techniques de la ville, de services du Patrimoine, de services des Espaces verts, de Caue, d'un musée, et de propriétaires de jardins.

Parmi les intervenants les plus sollicités, on peut noter : les jardiniers, les plasticiens, les paysagistes et les propriétaires de jardins.

Il est à souligner l' intervention de jeunes d'un lycée horticole et d'une école d'agriculture en Rhône-Alpes.

On observe aussi, une grande diversité parmi les jardins adoptés en 2003/2004 : jardins à vocation patrimoniale, jardins botaniques, jardins ouvriers/familiaux, jardins d'écoles, jardins contemporains, jardins potagers, jardins publics, parcs, jardins en friche et des jardins participatifs.

Les jardins adoptés s'équilibrent entre les zones urbaines et les zones rurales, ils sont peu nombreux en zone périurbaine. On remarque un nombre plus important de propriétés publiques que de propriétés privées dans les jardins adoptés.

"RENDEZ-VOUS AUX JARDINS"

C'est plus de 30 jardins répartis dans 14 régions qui participeront aux "Rendez-vous aux jardins" dans le cadre de la journée du 4 juin 2004 consacrée à l'accueil des publics scolaires. Les élèves ayant participé à l'opération "Adoptez un jardin" toute l'année, présenteront leurs projets et leurs réalisations.

Régions concernées : Alsace, Auvergne, Bourgogne, Centre, Guadeloupe, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord Pas de Calais, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes. (Lorraine éventuellement).